



# NOTE SYNTHETIQUE

## COMPTE ADMINISTRATIF 2019

### BUDGET COMMUNAL

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant : "une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux".

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle est disponible sur le site internet de la collectivité, et les données essentielles seront publiées dans le journal communal.

#### SOMMAIRE :

- INTRODUCTION
- LES ELEMENTS DE CONTEXTE
  - Contexte National
  - Contexte Local
- LES PRIORITES DU BUDGET 2019
- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :
  - Recettes de fonctionnement
  - Dépenses de fonctionnement
- EFFECTIFS ET CHARGES DE PERSONNEL
- LA SECTION D'INVESTISSEMENT :
  - Recettes d'investissement
  - Dépenses d'investissement
- EPARGNE BRUTE (CAF) ET EPARGNE NETTE
- NIVEAU D'ENDETTEMENT
- CAPACITE DE DESENTTEMENT
- NIVEAU DES TAUX D'IMPOSITION
- PRINCIPAUX RATIOS

## INTRODUCTION

Le Maire, ordonnateur des dépenses et des recettes, rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Le compte administratif rapproche les prévisions inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses et en recettes et présente les résultats de l'exécution du budget définissant les opérations réalisées au cours de l'année.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif qui retrace les mouvements effectués, fait ressortir les écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section.

Les informations contenues dans le compte administratif sont concordantes avec celles présentées dans le compte de gestion établi par le comptable public.

Les résultats de clôture 2019 s'établissent comme suit :

Fonctionnement	Dépenses	Recettes	Déficit	Excédent
Réalisé 2019	3 782 228,59	4 772 235,99		990 007,40
Affectation du résultat 2018		146 779,78		146 779,78
<b>Résultat de fonctionnement 2019</b>				<b>1 136 787,18</b>
Investissement	Dépenses	Recettes	Déficit	Excédent
Réalisé 2019	3 838 317,80	4 256 414,13		418 096,33
Affectation du résultat 2018		1 317 528,42		1 317 528,42
<b>Résultat d'investissement 2019</b>				<b>1 735 624,75</b>
Restes à réaliser 2019	1 465 412,00	64 779,77		
<b>Résultat cumulé</b>	<b>9 085 958,39</b>	<b>10 557 738,09</b>		

Les restes à réaliser correspondent aux dépenses et recettes engagées au 31/12 et non réalisées.

On peut constater que la bonne gestion des finances de la commune permet de dégager un solde d'exécution de la section de fonctionnement largement excédentaire.

Le résultat de clôture total des deux sections demeure positif.

## LES ELEMENTS DE CONTEXTE

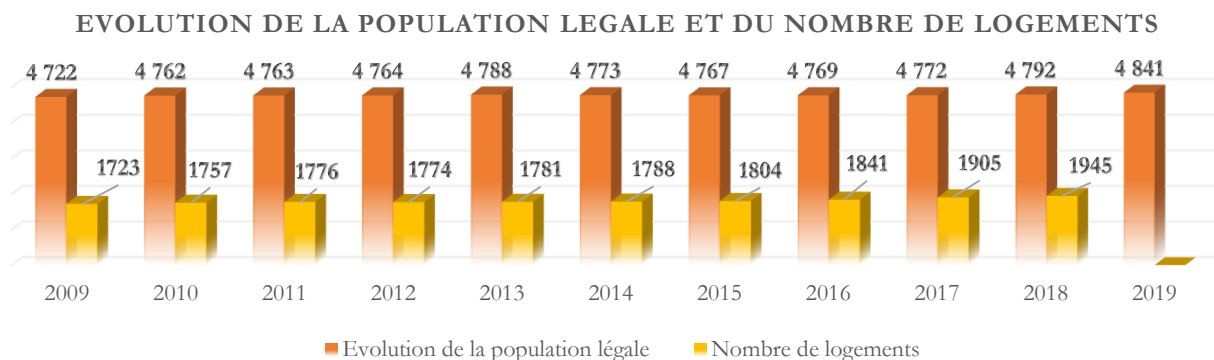
### Contexte National

L'année 2019 a vu le maintien des montants de dotations de l'Etat. La commune a ainsi pu stabiliser sa capacité d'autofinancement. La loi de Finances présente donc une stabilisation des concours aux collectivités locales, une revalorisation des valeurs locatives et un allègement de la Taxe d'Habitation.

Le taux de croissance Française anticipé pour 2019 est de +1,3 % du Produit Intérieur Brut (source : Banque Européenne 12/2019), l'inflation de 1,1 % (source : INSEE).

### Contexte Local

La population de la commune en 2019 est de 4 841 habitants (source INSEE) soit + 49 habitants par rapport à 2018.



La Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup regroupe 36 communes et représente une population de 49 251 habitants.

## LES PRIORITES DU BUDGET 2019

- Pas d'augmentation des taux d'imposition pour la 15<sup>ème</sup> année consécutive.
- Pas d'augmentation des tarifs.
- La qualité de l'accueil des enfants et des adolescents dans les structures municipales.
- L'entretien des espaces publics.
- Le fonctionnement de l'ensemble des services et l'accueil du public assurés par l'administration générale.
- La culture au travers de la Médiathèque.
- La sécurité.
- L'autofinancement et la recherche de cofinancements.
- Poursuite du désendettement pour préparer l'avenir.
- La poursuite du programme pluriannuel de la réhabilitation des écoles.
- Equipements nouveaux ou réhabilités à destination de la jeunesse.
- Nouveaux équipements sportifs, culturels et de loisirs.
- Aménagements urbains afin d'améliorer l'accès aux commerces et services, la sécurité et les déplacements.
- Amélioration des conditions de travail des agents.

## LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### Recettes de Fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement, qui correspondent aux recettes totales de fonctionnement desquelles on retire les opérations d'ordre, sont égales à 4 759 238,23 €, et enregistrent une hausse de +4,72 % par rapport à 2018.

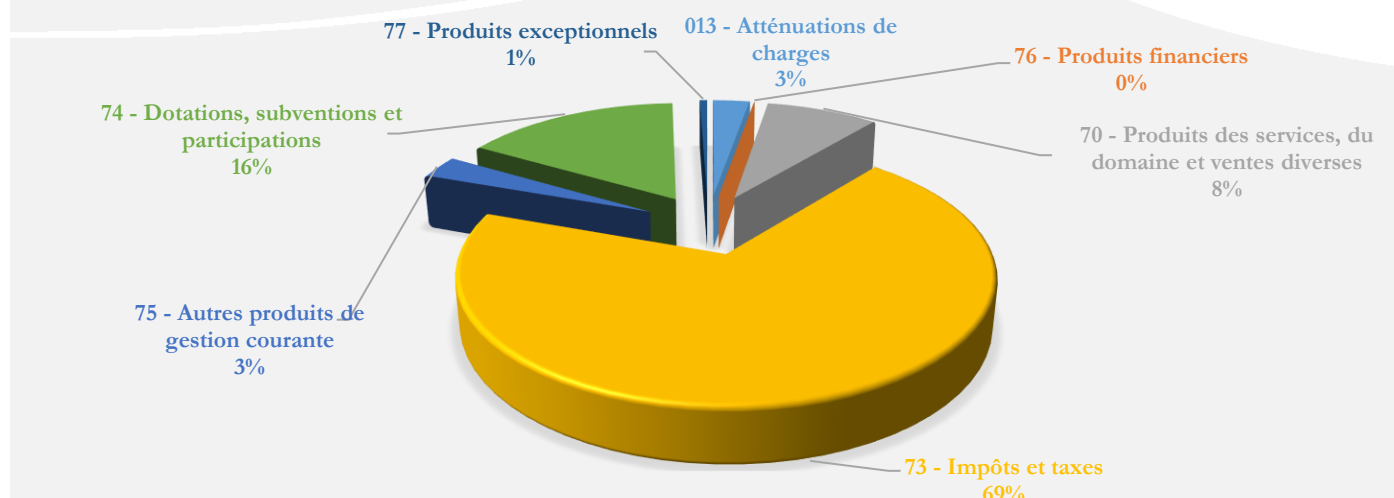
Les quatre principaux types de recettes de la commune en 2019 sont :

- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.
- Les impôts locaux, les taxes, l'attribution de compensation versée par la CCGPSL.
- Les dotations versées par l'Etat.
- Les loyers des immeubles communaux.

Chapitre	Réalisé 2018	BP + DM 2019	Réalisé 2019	Ecart Réalisé 2018/2019
013 - Atténuations de charges	42 805,05	26 775,00	128 775,17	85 970,12
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	558 242,66	353 470,00	391 366,15	-166 876,51
73 - Impôts et taxes	3 037 842,45	3 056 000,00	3 314 293,69	276 451,24
74 - Dotations, subventions et participations	756 774,09	732 570,00	756 903,05	128,96
75 - Autres produits de gestion courante	124 294,30	138 642,00	141 711,24	17 416,94
<b>Total des recettes de gestion</b>	<b>4 519 958,55</b>	<b>4 307 457,00</b>	<b>4 733 049,30</b>	<b>213 090,75</b>
76 - Produits financiers	7,25	0,00	20,18	12,93
77 - Produits exceptionnels	14 424,71	20 598,19	26 168,75	11 744,04
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>4 534 390,51</b>	<b>4 328 055,19</b>	<b>4 759 238,23</b>	<b>224 847,72</b>
042 - Opérations d'ordres de transfert entre sections	42 034,49	18 617,00	12 997,76	-29 036,73
<b>Total général</b>	<b>4 576 425,00</b>	<b>4 346 672,19</b>	<b>4 772 235,99</b>	<b>195 810,99</b>

Les recettes réelles de fonctionnement se répartissent comme suit :

### Répartition des recettes réelles de fonctionnement



**Chapitre 013 – Atténuations de charges :** Ce chapitre comprend les remboursements de rémunération et charges du personnel. L'augmentation constatée s'explique par le remboursement d'indemnités journalières, mais surtout par un avoir relatif à l'assurance statutaire des agents (47 844 €), avoir qui a été compensé sur le chapitre 012 (charges de personnel) pour le même montant.

**Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses :** Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les adhérents des services (71,28 %) pour la restauration scolaire, l'accueil périscolaire et les centres de loisirs. D'autres recettes, moins importantes, sont enregistrées dans ce chapitre et notamment les redevances d'occupation du domaine public ainsi que les concessions dans les cimetières et la mise à disposition du personnel au CCAS et à l'aire d'accueil des Gens du Voyage. En 2018 ce chapitre contenait une redevance exceptionnelle liée à l'assainissement relative à l'exercice 2017.

**Chapitre 73 – Impôts et taxes :** Ce chapitre représente 69 % des recettes réelles de fonctionnement. Il concerne de nombreuses recettes dont la fiscalité locale et la compensation de la Taxe d'Habitation par l'Etat. L'écart positif provient de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité, en 2019, il a été perçu 3 trimestres de 2018, ce qui constitue une recette exceptionnelle de 197 260 €.

**Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations :** Les recettes de ce chapitre sont essentiellement les dotations de l'Etat qui sont quasiment stables par rapport à 2018.

**Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante :** Ce chapitre concerne principalement les revenus locatifs avec la location de bâtiments supplémentaires (2 locaux commerciaux au Carré et la salle des Familles) ce qui apporte une recette supplémentaire de +12,29 %.

**Chapitre 77 – Produits financiers :** Ce chapitre est essentiellement alimenté par les remboursements des assurances suite aux sinistres.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes réelles de fonctionnement et celui des dépenses réelles de fonctionnement constitue l'autofinancement brut, d'un montant de 1 465 640 €, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement.

## Dépenses de fonctionnement

La section des dépenses de fonctionnement regroupe toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

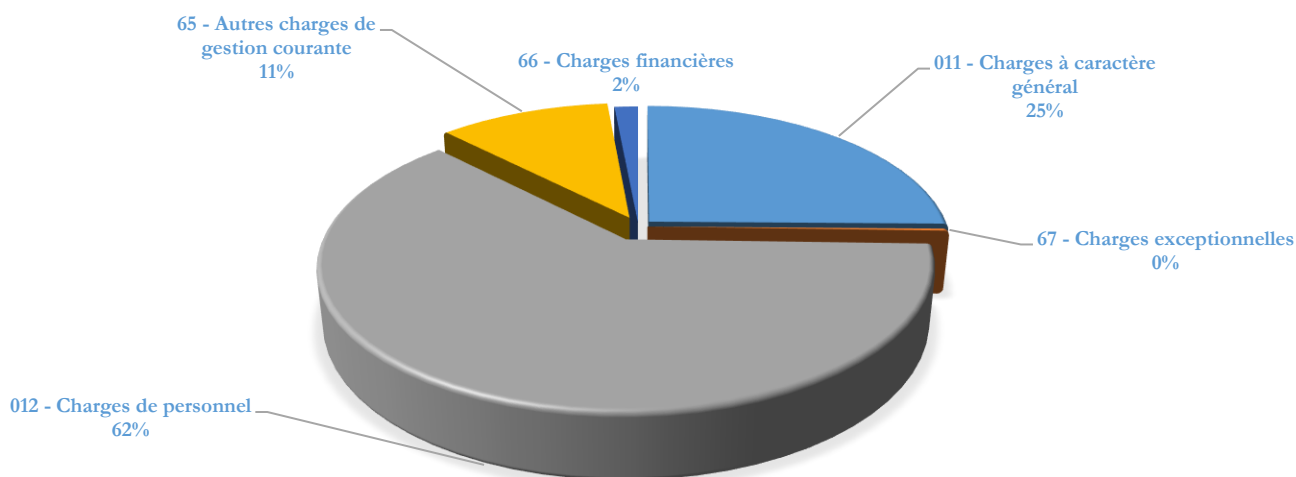
Les dépenses réelles de fonctionnement réalisées en 2019 sont d'un montant de 3 293 598,22 € pour une prévision au budget primitif de 3 501 474,66 €. Elles ont diminué de -11,18 % par rapport à 2018 ce qui démontre une optimisation budgétaire et une maîtrise des dépenses.

Les dépenses de gestion (chapitre 011, 012 et 65) sont en diminution de -1,74 % par rapport à 2018 grâce à la poursuite des efforts des services pour faire des économies sur les postes de dépenses générales, tout en maintenant un service public de qualité auquel la municipalité est attachée.

Chapitre	Réalisé 2018	BP + DM 2019	Réalisé 2019	Ecart Réalisé 2018/2019
011 - Charges à caractère général	820 845,51	927 964,19	831 051,53	10 206,02
012 - Charges de personnel	2 118 884,47	2 140 474,00	2 047 259,47	-71 625,00
65 - Autres charges de gestion courante	353 514,38	366 599,00	358 630,24	5 115,86
<b>Total des dépenses de gestion</b>	<b>3 293 244,36</b>	<b>3 435 037,19</b>	<b>3 236 941,24</b>	<b>-56 303,12</b>
66 - Charges financières	55 872,20	58 157,41	48 931,95	-6 940,25
67 - Charges exceptionnelles	312 650,87	8 280,00	7 725,03	-304 925,84
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>3 661 767,43</b>	<b>3 501 474,60</b>	<b>3 293 598,22</b>	<b>-368 169,21</b>
042 - Opérations d'ordres de transfert entre sections	274 307,22	529 913,93	488 630,37	214 323,15
<b>Total général</b>	<b>3 936 074,65</b>	<b>4 031 388,53</b>	<b>3 782 228,59</b>	<b>-153 846,06</b>

Les dépenses de fonctionnement se répartissent comme suit :

### Répartition des dépenses réelles de fonctionnement



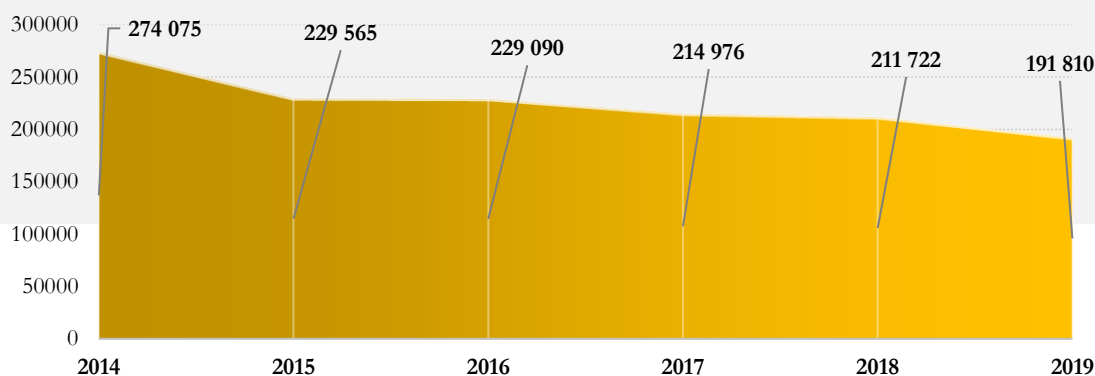
**Chapitre 011 – Charges à caractère général :** Il s'agit des dépenses nécessaires au fonctionnement des structures et services : eau, électricité, chauffage, fournitures, entretien des bâtiments et voirie, assurances, fournitures scolaires...

Ce chapitre est en augmentation de seulement +1,23 %, ce qui témoigne d'un effort régulier de gestion. On constate une diminution de -10 % par rapport à 2018 au niveau des fluides, surtout concernant l'électricité (-3%) et les combustibles (-60%). Le poste « carburant » est également en baisse depuis l'acquisition de véhicules électriques.

Cette diminution s'explique par la continuité des économies d'énergie effectuées dans les différents bâtiments communaux.

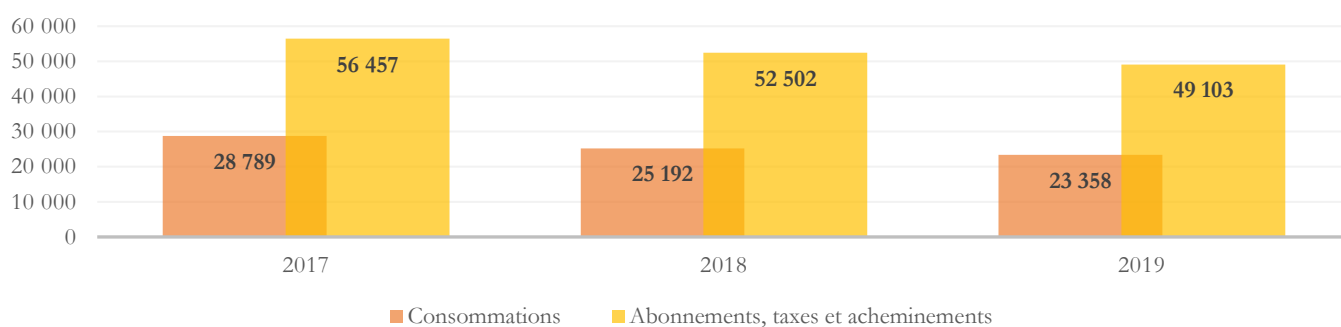
Dans le graphe ci-dessous, qui représente l'évolution des dépenses de fluides, on constate une forte réduction de ces dépenses de -42,89 % depuis 2014.

**Comparatif des dépenses de fluides de 2014 à 2019 en €**



Dans le graphe ci-dessous, il est constaté une diminution de -7% concernant l'éclairage public mais également que les abonnements, taxes et frais d'acheminements sont bien plus importants que les consommations.

**Eclairage public de 2017 à 2019**



Moins de travaux en régie ont été réalisés ce qui a généré une diminution du poste « fournitures de petit équipement ».

**Chapitre 012 – Charges de personnel :** Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel. Le ratio des charges de personnel par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement est de 58,25 % (chapitre 013 relatif aux remboursements sur rémunération de personnel déduit). La moyenne de la strate est de 53,27%, le ratio de la collectivité reste important et la contraint dans ses marges de manœuvre car le choix politique a été de mettre en priorité des moyens humains aux écoles, à la jeunesse et à la Médiathèque qui représentent 825 288 € des dépenses de personnel.

**Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante :** Il s'agit principalement des dépenses afférentes au financement du Service d'Incendie et de Secours, dont la contribution est une dépense obligatoire, l'augmentation moyenne annuelle est de +2 %. On retrouve également le versement des indemnités aux Elus et les subventions aux associations avec notamment pour 2019 une augmentation de la subvention CCAS.

**Chapitre 66 – Charges financières :** Ce chapitre comprend les remboursements des intérêts de la dette et affiche une diminution de -14,18 %, liée à une dette vieillissante et un désendettement progressif.

**Chapitre 67 – Charges exceptionnelles :** Une forte baisse est constatée concernant ce chapitre qui est liée au reversement en 2018 d'une partie du résultat 2017 du budget assainissement à la CCGPSL dans le cadre du transfert de la compétence assainissement.

L'optimisation volontariste des dépenses a permis de ne consommer que 94 % des crédits inscrits au Budget 2019 (hors opérations d'ordre).

## EFFECTIFS ET CHARGES DE PERSONNEL

Le chapitre des charges de personnel est en diminution de -3,50% (-71k€) en raison principalement d'un départ en retraite et d'un congé parental, remplacés par des agents en début de carrière, et le départ d'un agent de catégorie A par voie de mutation.

En 2019, la reprise du PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) impacte légèrement la rémunération des agents à la hausse (la refonte de certaines grilles indiciaires au 1er janvier).

## INVESTISSEMENT

La section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle regroupe toutes les dépenses impactant la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, matériel et des travaux sur des structures existantes ou en cours de création.

### Recettes d'investissement

En plus de l'autofinancement, coexistent les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement), le FCTVA, qui est une dotation versée par l'Etat destinée à assurer une compensation de la charge de TVA sur les dépenses réelles d'investissement. L'ensemble des subventions sollicitées au titre des travaux auprès des différents partenaires : CCGPSL, Etat, Département, Région ainsi que la participation de l'aménageur pour le Solan, font également partie des recettes d'investissement.

La collectivité a eu recours à l'emprunt pour un montant de 300 000 € afin de participer au financement des travaux d'enfouissement des réseaux du vieux village.

Chapitres	Réalisé 2018	BP + DM 2019	Réalisé 2019	Ecart réalisé 2018/2019
10 - Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA et taxe d'aménagement)	439 896,39	321 000,00	327 719,26	-112 177,13
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	590 882,54	1 122 282,51	1 122 282,51	531 399,97
13 - Subventions d'investissement	1 465 524,38	1 420 694,56	1 380 654,09	-84 870,29
16 - Emprunts et dettes assimilées (cautions)	405 556,94	457 800,00	300 605,53	-104 951,41
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissement, plus-value sur cessions)	274 307,22	529 913,93	488 630,37	214 323,15
041 - Opérations patrimoniales	0,00	636 522,37	636 522,37	636 522,37
<b>Total Général</b>	<b>3 176 167,47</b>	<b>4 488 213,37</b>	<b>4 256 414,13</b>	<b>1 080 246,66</b>

## Dépenses d'investissement

Chapitres	Réalisé 2018	BP + DM 2019	Réalisé 2019	Ecart réalisé 2018/2019
10 - Dotations, fonds divers et réserves	490 865,95	17 701,37	17 701,37	-473 164,58
13 - Subventions d'investissement	0,00	264 941,00	264 941,00	264 941,00
16 - Remboursement du capital de la dette	407 387,94	429 739,45	423 240,62	15 852,68
20/204/21/23 - Opérations d'équipement (projets communaux)	2 051 643,53	4 900 284,04	2 482 914,68	431 271,15
040 - Opérations d'ordre	42 034,49	18 617,00	12 997,76	-29 036,73
041 - Opérations patrimoniales	0,00	636 522,37	636 522,37	636 522,37
<b>Total Général</b>	<b>2 991 931,91</b>	<b>6 267 805,23</b>	<b>3 838 317,80</b>	<b>846 385,89</b>

### Répartition des dépenses d'investissement par opérations :

OPERATIONS	Montants en k€	Principales dépenses
Aménagements urbains et paysagers	358	Travaux de signalisation (panneaux et marquages) et mobilier urbain (18 k€) Eclairage public (5k€) Travaux divers de voirie (300 k€)
Culture	11	Aménagement d'une salle de danse (8 k€)
Ecole Jeunesse	228	Réhabilitation mazet enfants (83 k€) Réhabilitation des écoles (121 k€) Réhabilitation aires de jeux (20 k€)
Equipements techniques municipaux	53	Hôtel de Ville (24 k€) Services Techniques (22 k€)
Extension des Champs Noirs	1 149	Salle des Familles (766 k€) Club House (148 k€) Local athlétisme (41 k€) Aire de saut (29 k€) Revêtements des abords (122 k€)
Patrimoine et bâtiments	206	Réfection toitures logements rés. Fontaine Romaine (19 k€) Vidéoprotection (43 k€) Sécurité (13 k€) Cimetière de Pourols (112 k€)
Redynamisation du quartier Terrieu Carré	240	Eclairage public (17 k€) Voirie (211 k€)
Requalification quartier St Mathieu	200	Participation enfouissement des réseaux
Révision du PLU	38	

### EPARGNE BRUTE (CAF) ET EPARGNE NETTE

L'épargne brute ou capacité d'autofinancement brute représente l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Cette capacité d'autofinancement doit permettre de couvrir en priorité le remboursement de la dette en capital et, au-delà, les dépenses d'équipements.

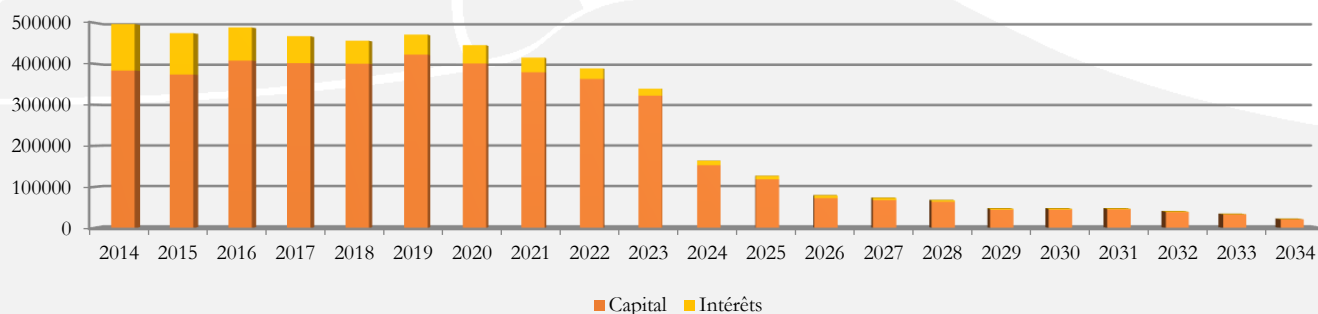
L'épargne nette ou capacité d'autofinancement nette permet de chiffrer, après remboursement du capital des emprunts, les réserves disponibles pour financer les dépenses d'équipement.

CAF BRUTE 2019	CAF NETTE 2019
1 465 640 €	1 043 601 €



## NIVEAU D'ENDETTEMENT

### Désendettement en Capital et Intérêts



Le remboursement du capital de la dette s'élève à 422 039,21 €.

Le profil d'extinction de la dette est plutôt favorable à la collectivité. En 2021, un emprunt arrivera à terme et trois en 2022.

La commune n'a contracté aucun emprunt toxique. La ligne de trésorerie, à hauteur de 400 000 € n'a pas été mobilisée en 2019.

## CAPACITE DE DESENETTEMENT

Ce ratio mesure le niveau d'endettement de la Commune. Il s'agit de savoir en combien d'années la commune est en mesure de rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre tout son autofinancement brut.

Année	Encours dette	Epargne Brute	Ratio
2019	2 170 536	1 478 638	1,47

Une capacité de désendettement inférieure à 5 ans est un signe d'endettement faible, supérieure à 5 et inférieure à 10 est un signe d'endettement moyen, supérieure à 10 et inférieure à 15 est une signe d'endettement fort, au-dessus de 15, il est considéré comme alarmant.

**Le ratio de la collectivité pour 2019 est de 1,47 année, ce qui démontre un endettement très faible. La moyenne pour les communes de même strate est de 4,4 années.**

## NIVEAU DES TAUX D'IMPOSITION

Les taux d'imposition demeurent inchangés pour l'année 2019 et ce pour la 15<sup>ème</sup> année consécutive :

- Taxe sur le foncier bâti : 24,64 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 106,09 %
- Taxe d'habitation : 15,40 %

## PRINCIPAUX RATIOS

Ratios	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (source DGCL)
Dépenses réelles de fonctionnement sur la population	678,86	839
Produits des impositions directes / Population	508,51	601
Recettes réelles de fonctionnement / Population	983,11	1 020
Dépenses d'équipement brut / Population	514,42	262
Encours de la dette / Population	448,37	795
DGF / Population	125,92	161

Le graphe ci-dessous témoigne de la gestion responsable de la collectivité qui lui permet d'effectuer des dépenses d'équipements élevées, alors qu'elle se positionne en dessous de la moyenne nationale de la strate concernant les recettes (DGF, recettes réelles de fonctionnement, produits des impositions directes). Les équipements ont pu être réalisés également grâce à un niveau de dette et de dépenses réelles de fonctionnement inférieur à celui de la strate.

